

ETATS FINANCIERS

La Tunisienne des Assurances Takaful « AT-Takafulia »

15, Rue de Jérusalem 1002 Tunis-Belvédère

La société « La Tunisienne des Assurances Takaful At-Takafulia» , publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Chiheb Ghanmi (GAC-Membre CPA International) et M Mounir Graja (Cabinet GRAJA

Bilan Combiné au 31 Décembre 2025

(Actifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2025			Exercice 2024		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs							
AC1 Actifs incorporels	III-1	-	291 645	291 645	-	342 020	342 020
AC12 Concessions, brevets, licences, marques			291 645	291 645		342 020	342 020
AC2 Actifs corporels d'exploitation	III-2	-	954 853	954 853	-	616 516	616 516
AC21 Installations techniques et machines			920 601	920 601		576 992	576 992
AC22 Autres installations, outillage et mobilier			34 251	34 251		39 524	39 524
AC3 Placements	III-3	130 274 855	30 506 568	160 781 423	92 233 779	30 179 661	122 413 440
AC31 Terrains et constructions		2 318 913	9 133 378	11 452 291	2 468 876	6 827 110	9 295 986
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		-	8 108 000	8 108 000	-	6 000 000	4 000 000
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		2 318 913	1 025 378	3 344 292	2 468 876	827 110	3 295 986
AC33 Autres placements financiers AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		127 631 616	21 373 190	149 004 806	89 432 271	23 352 551	112 784 822
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP islamiques		600 000	4 560 000	5 160 000	5 600 000	3 580 000	9 180 000
AC332 Sukuks et autres titres à revenus assimilés		68 680 000	12 242 800	80 922 800	24 880 000	9 857 100	34 737 100
AC333 Autres prêts			35 159	35 159		19 044	19 044
AC334 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers islamiques		58 351 616	4 500 000	62 851 616	58 952 271	9 830 000	68 782 271
AC335 Autres placements conformes aux normes sharaïques		-	35 231	35 231	-	66 406	66 406
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		324 326	-	324 326	332 632	-	332 632
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	III-4	8 530 814	-	8 530 814	7 915 780	-	7 915 780
AC51 Provision pour primes non acquises		2 386 049		2 386 049	2 132 826		2 132 826
AC52 Provision d'assurance takaful familial		1 542 003		1 542 003	1 500 078		1 500 078
AC53 Provision pour sinistres (takaful familial)		7 200		7 200	115 538		115 538
AC54 Provision pour sinistres (takaful Général)		4 595 561		4 595 561	4 167 338		4 167 338
AC6 Créances	III-5	23 882 883	7 881 484	31 764 367	23 299 152	6 425 696	29 724 848
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		19 058 731	-	19 058 731	19 408 572	-	19 408 572
AC611 Primes acquises et non émises		742 344		742 344	575 667		575 667
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance takaful directe		17 529 666		17 529 666	15 588 028		15 588 028
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		786 720		786 720	3 244 878		3 244 878
AC62 Créances nées d'opérations de rétakaful		481 255	-	481 255	414 029	-	414 029
AC63 Autres créances		2 804 948	7 881 484	10 686 432	1 575 654	6 425 696	8 001 350
AC631 Personnel		-	-	-	-	-	-
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		2 804 948	7 881 484	10 686 432	1 319 153	6 425 696	7 744 849
AC633 Débiteurs diver		-	-	-	256 501	-	256 501
AC64 Créances sur ressources spéciales			-	-		-	-
AC66 Créances sur le fonds des adhérents (Commissions Wakala, Moudhraba et autres créances)		1 537 949		1 537 949	1 900 896		1 900 896
AC7 Autres éléments d'actif	III-6	14 471 238	2 527 408	16 998 646	17 543 377	1 111 829	18 655 206
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		4 252 058	1 208 963	5 461 021	8 178 658	119 239	8 297 897
AC72 Charges reportées	III-7	3 492 350	-	3 492 350	5 904 240	-	5 904 240
AC721 Frais d'acquisition reportés		3 492 350	-	3 492 350	2 895 370	-	2 895 370
AC722 Autres charges à répartir	III-8	-	-	-	3 008 869	-	3 008 869
AC73 Comptes de régularisation Actif		6 726 830	1 318 445	8 045 275	3 460 480	992 590	4 453 070
AC731 Loyers acquis non échus		6 726 830	1 318 445	8 045 275	3 460 480	992 590	4 453 070
Total de l'actif		177 159 790	42 161 959	219 321 749	140 992 088	38 675 722	179 667 809

Bilan Combiné au 31 Décembre 2025

(Actifs nets/Capitaux Propres et Passifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2025			Exercice 2024		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs Nets des adhérents							
AN1 Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés		-		-	-1 557 373		-1 557 373
AN2 Provisions d'Equilibrage du fonds des Adhérents		1 770 657		1 770 657	327 072		327 072
AN4 Surplus ou déficit de l'exercice après modifications comptables		2 884 335		2 884 335	3 000 958		3 000 958
Total des Actifs Nets des adhérents	III-9	4 654 992	-	4 654 992	1 770 657	-	1 770 657
Capitaux propres des actionnaires							
CP1 Capital social			20 000 005	20 000 005		20 000 005	20 000 005
CP1-a - Capital souscrit			20 000 005	20 000 005		20 000 005	20 000 005
CP2 Réserves			11 673 777	11 673 777		10 474 591	10 474 591
CP 2 -a- Primes liées au capital			7 000 004	7 000 004		7 000 004	7 000 004
CP 2 -b- Réserves légales			677 662	677 662		534 565	534 565
CP 2 -e- Autres réserves			3 996 112	3 996 112		2 940 023	2 940 023
CP5 Résultat reporté			1 658 852	1 658 852		1 839 800	1 839 800
CP6 Résultat de l'exercice			1 596 242	1 596 242		1 022 149	1 022 149
Total capitaux propres	III-10	-	34 928 876	34 928 876	-	33 336 545	33 336 545
Total actifs nets et capitaux propres		4 654 992	34 928 876	39 583 868	1 770 657	33 336 545	35 107 202
Passifs							
PA1 Autres passifs financiers			285 485	285 485		72 548	72 548
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers islamiques			285 485	285 485		72 548	72 548
PA2 Provisions pour autres risques et charges		150 000	226 906	376 906	150 000	226 906	376 906
PA22 Provisions pour impôts		150 000	150 000	300 000	150 000	150 000	300 000
PA23 Autres provisions			76 906	76 906		76 906	76 906
PA3 Provisions techniques brutes	III-11	156 719 017	0	156 719 017	125 285 751	0	125 285 751
PA31 Provision pour primes non acquises		19 136 028		19 136 028	16 835 592		16 835 592
PA32 Provision d'assurance Takaful familial		84 552 311		84 552 311	58 686 737		58 686 737
PA33 Provision pour sinistres (takaful familial)		788 982		788 982	877 937		877 937
PA34 Provision pour sinistres (takaful Général)		51 490 953		51 490 953	48 155 494		48 155 494
PA35 Provision pour égalisation et équilibrage		24 597		24 597	24 133		24 133
PA36 Autres provisions techniques (takaful familial)		2 827		2 827	4 204		4 204
PA37 Autres provisions techniques (takaful Général)		723 321		723 321	701 655		701 655
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et des rétrocessionnaires	III-12	4 828 437		4 828 437	4 622 765		4 622 765
PA6 Autres dettes	III-13	8 994 754	4 291 216	13 285 970	7 563 828	2 919 123	10 482 951
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance takaful directe		695 918		695 918	497 339		497 339
PA62 Dettes nées d'opérations de rétakaful		3 226 683		3 226 683	2 442 158		2 442 158
PA63 Autres dettes		5 072 153	2 753 266	7 825 420	4 624 331	1 018 227	5 642 558
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		196 629		196 629	193 629		193 629
PA632 Personnel			456 278	456 278		374 596	374 596
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		4 875 524	2 041 962	6 917 486	4 430 702	456 302	4 887 004
PA634 Créiteurs divers			255 026	255 026		187 329	187 329
PA66 Dettes envers l'opérateur du fonds (Commissions Wakala, Moudhraba et autres dettes)			1 537 949	1 537 949		1 900 896	1 900 896
PA7 Autres passifs	III-14	1 812 589	2 429 475	4 242 064	1 599 086	2 120 599	3 719 685
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		810 473	-	810 473	580 086	-	580 086
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		1 002 117	2 429 475	3 431 592	1 019 000	2 120 599	3 139 599
Total du passif		172 504 798	7 233 082	179 737 880	139 221 431	5 339 177	144 560 607
Total des actifs nets, capitaux propres et des passifs		177 159 790	42 161 959	219 321 749	140 992 088	38 675 722	179 667 809

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2025	Cessions et / ou rétrocessions 2025	Opération nettes 2025	Opération nettes 2024
PRF1 Primes				-	-
PRF11 Primes émises et acceptées	V-1	29 315 258	-221 791	29 093 467	28 512 917
PRF2 Produits de placements					
PRF21 Revenus des placements	V-2	6 188 350		6 188 350	2 989 978
PRF22 Produits des autres placements					31 537
Sous total 1		35 503 608	-221 791	35 281 817	31 534 432
PRF3 Plus-values non réalisées sur placements				-	-
PRF4 Autres produits techniques				-	-
CHF1 Charge de sinistres				-	-
CHF11 Montants payés		-3 653 654	136 530	-3 517 124	-1 286 061
CHF12 Variation de la provision pour sinistres		89 698		89 698	-237 843
Sous total 3	V-3	-3 563 956	136 530	-3 427 426	-1 523 904
CHF2 Variation des autres provisions techniques				-	-
CHF21 Provision d'assurance takaful familial		-25 866 781	-66 412	-25 933 193	-27 131 049
CHF22 Autres provisions techniques		1 377		1 377	1 414
Sous total 4	V-4	-25 865 403	-66 412	-25 931 816	-27 129 635
CHF3 Frais d'exploitation					
CHF31 Frais d'acquisition		-1 104 139		-1 104 139	-809 935
CHF32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés					
CHF33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		-71 548		-71 548	-102 206
CHF34 commissions reçues des réassureurs rétakaful			16 657	-	-
Sous total 5		-1 175 687	16 657	-1 159 030	-912 141
CHF4 Charges de gestion de placements				-	-
CHF41 Charges de gestion des placements		-1 114 091	-	-1 114 091	-530 591
CHF411 Commissions Moudharaba		-1 112 408		-1 112 408	-528 981
CHF412 Autres charges de gestion de placements		-1 683		-1 683	-1 610
CHF42 Correction de valeur sur placements					
CHF43 Pertes provenant de la réalisation des placements					
CHF5 Autres charges techniques		-92 289		-92 289	-61 674
Sous total 6		-1 206 380		-1 206 380	-592 265
CH8 Impôt sur le résultat		-2 005 231		-2 005 231	-781 179
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial		1 686 951	-135 016	1 551 935	595 307
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		-		-	-
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial après modification comptable		1 686 951	-135 016	1 551 935	595 307

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2025	Cessions et / ou rétrocessions 2025	Opération nettes 2025	Opération nettes 2024
PRG1 Primes acquises				-	-
PRG11 Primes émises et acceptées	IV-1	45 690 673	-5 987 317	39 703 356	34 144 181
PRG12 Variation de la provision pour primes non acquises		-2 300 435	253 223	-2 047 212	-993 934
PRG2 Produits de placements				-	-
PRG21 Revenus des placements	IV-2	3 901 829		3 901 829	3 431 940
PRG22 Produits des autres placements		9 443		9 443	50 319
Sous total 1		47 301 510	-5 734 093	41 567 417	36 632 506
PRG24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change		-	-	-	-
PRG3 Autres produits techniques		9 302	-	9 302	-
CHG1 Charge de sinistres		-	-	-	-
CHG11 Montants payés		-19 700 471	524 455	-19 176 016	-14 015 441
CHG12 Variation de la provision pour sinistres		-3 335 459	428 223	-2 907 237	-7 350 548
CHG2 Variation des autres provisions techniques		-21 666		-21 666	-179 259
Sous total 2	IV-3	-23 048 295	952 678	-22 095 617	-21 548 596
CHG3 Frais d'exploitation	IV-4	-10 997 982	1 803 334	-9 194 649	-6 836 645
CHG31 Frais d'acquisition		-8 216 946		-8 216 946	-6 632 814
CHG32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		596 980	-230 386	366 594	47 870
CHG33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		-3 378 017		-3 378 017	-1 952 559
CHG34 commissions reçues des réassureurs rétakaful			2 033 720	2 033 720	1 700 859
CHG4 Charges de gestion de placements	IV-5	-1 043 678	-134 999	-1 178 678	-743 403
CHG41 Charges de gestion des placements		-1 043 678	-134 999	-1 178 678	-743 403
CHG411 Commissions Moudharaba		-466 314		-466 314	-408 401
CHG412 Autres charges de gestion de placements		-577 364	-134 999	-712 364	-335 002
CHG43 Pertes provenant de la réalisation des placements		-		-	-
CHG5 Autres charges techniques		-3 035 630		-3 035 630	-2 526 914
Sous total 3		-15 077 290	1 668 334	-13 408 956	-9 998 987
CH8 Impôt sur le résultat		-1 721 574		-1 721 574	-2 679 271
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général		7 454 351	-3 113 081	4 341 270	2 405 651
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		-3 008 869		-3 008 869	-
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général après modification comptable		4 445 482	-3 113 081	1 332 400	2 405 651

Etat de résultat de l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful

RUBRIQUE	Notes	2025	2024
PR1 Commission Wakala	VI-1	11 285 622	7 554 330
PR2 Commission Moudharaba	VI-2	1 326 657	787 716
PR3 Produits des placements			
PR31 Revenus des placements	VI-3	1 889 438	2 009 441
PR32 Produits des autres placements			40 164
Sous total 1a		14 501 717	10 391 651
PR33 Reprise de corrections de valeur sur placements		-	1 721 487
PR34 Profits provenant de la réalisation des placements		-	-
Sous total 1		14 501 717	12 113 138
CH1 Charges des placements			
CH11 Charges de gestion des placements.		-23 909	-7 338
CH12 Correction de valeur sur placements			
CH13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-	-1 354 050
Sous total 2	VI-4	-23 909	-1 361 388
CH2 Dotations aux provisions et réductions de valeur sur Qardh Hassan			
PR4 Reprise de provisions et récupérations de valeur sur Qardh Hassan			
Produit net sur activités de gestion des fonds Takaful		14 477 808	10 751 750
PR5 Autres produits d'exploitation		-	-
CH3 Charges de personnel			
CH4 Charges générales d'exploitation		-11 453 971	-9 644 356
CH5 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations			
Résultat d'exploitation avant impôt		3 023 836	1 107 394
CH7 Impôt sur le résultat		-1 514 138	-85 244
Résultat d'exploitation après impôt		1 509 698	1 022 149
PR6 Gains extraordinaires		86 544	-
CH8 Pertes extraordinaires			
Résultat extraordinaire		86 544	-
Résultat net de l'exercice		1 596 242	1 022 149
CH9/PR7 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		1 596 242	1 022 149

Tableau des engagements donnés et reçus combiné

RUBRIQUE	Note	Exercice 2025			Exercice 2024		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
HB1 Engagements reçus		-	-	-	-	-	-
HB2 Engagements donnés		-	-	-	-	-	-
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données				-			-
HB22 Titres et actifs acquis avec engagement de revente				-			-
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus				-			-
HB24 Autres engagements donnés				-		-	-
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires				-			-
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution				-			-
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance				-			-
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers				-			-
Total des engagements Hors Bilan		-	-	-	-	-	-

Etat des flux de trésorerie Combiné

RUBRIQUE	Note	Exercice 2025			Exercice 2024		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Flux de trésorerie liés à l'exploitation							
Distribution du Surplus							
Encaissements des primes reçues des adhérents		77 809 697	0	77 809 697	71 200 455	0	71 200 455
Sommes versées pour paiement des sinistres		-18 048 407	0	-18 048 407	-18 271 047	0	-18 271 047
Encaissements des primes reçues (acceptations)		0	0	0	0	0	0
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)		0	0	0	0	0	0
Commissions versées sur les acceptations		0	0	0	0	0	0
Décaissements de primes pour les cessions		-2 057 399	0	-2 057 399	-1 908 878	0	-1 908 878
Encaissements des sinistres pour les cessions		0	0	0	0	0	0
Commissions reçues sur les cessions		0	0	0	0	0	0
Commissions versées aux intermédiaires		-3 794 183	0	-3 794 183	-3 123 361	0	-3 123 361
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			-14 474 311	-14 474 311		-8 602 482	-8 602 482
Variation des dépôts auprès des cédantes		0	0	0	0	0	0
Variation des espèces reçues des cessionnaires		0	0	0	0	0	0
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-119 420 345	0	-119 420 345	-146 742 271	0	-146 742 271
Encaissements liés à la cession de placements financiers		83 982 697		83 982 697	120 827 261		120 827 261
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-11 035 897	-1 366 854	-12 402 751	-9 721 191	-1 204 021	-10 925 212
Produits financiers reçus		0	5 820 124	5 820 124	0	6 234 767	6 234 767
Impôts sur les bénéfices payés		0	0	0	0	0	0
Autres mouvements		-11 362 765	11 362 765	0	-3 794 610	3 794 610	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		8 466 359	222 873	8 689 232	8 466 359	222 873	8 689 232
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement							
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0	0	0	0	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		0	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement							
Encaissements suite à l'émission d'actions		0	0	0	0	0	0
Dividendes et autres distributions		0	-252 000	-252 000	0	-120 800	-120 800
Flux de trésorerie provenant des activités de financements		0	-252 000	-252 000	0	-120 800	-120 800
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		0	0	0	0	0	0
Variation de trésorerie		-3 926 600	1 089 724	-2 836 876	8 466 359	102 073	8 568 432
Trésorerie de début d'exercice		8 178 658	119 239	8 297 897	-287 701	17 166	-270 536
Trésorerie de fin d'exercice		4 252 058	1 208 963	5 461 021	8 178 658	119 239	8 297 897

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

A- Objet et création

La Tunisienne des Assurances Takaful "At-Takafulia" est une Société Anonyme sise au 15 rue de Jérusalem le Belvédère Tunis, qui a pour objet la réalisation et la gestion de contrat d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs au TAKAFUL et RETAKAFUL.

La Société est régie par le Code des assurances promulgué par la loi N°92-24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété.

Le 23 août 2013, Assurances At-Takafulia a reçu l'agrément définitif, devenant ainsi la troisième compagnie Takaful opérant en Tunisie.

B- Faits marquants de l'exercice 2025

- Nomination d'un directeur général adjoint à partir du mois de mars 2025.
- Règlement de la quatrième tranche pour l'acquisition d'un nouveau siège (2 MDT)

C- Structure du capital au 31 Décembre 2025

Le capital social de la compagnie est détenu à hauteur de 99,9% par des institutions financières tunisiennes (une Banque et une compagnie de réassurance).

La structure du capital se détaille comme suit :

	Nombre d'actions	Montants en dinars	Part
Wifak International Bank	3 835 996	19 179 980	95,9%
Tunis RE	160 000	800 000	4,00%
M. Mohamed SAIDANE	3992	19 960	0,1%
M. Tarek THAMRI	10	50	0,00%
M. Mohamed MELLOUSSE	1	5	0,00%
M. Mohamed Hédi BEN AYED	1	5	0,00%
M. Mohamed Riadh ZAFZOUF	1	5	0,00%
	4 000 001	20 000 005	100%

D- Les organes d'administration et de direction au 31 Décembre 2025

Le Conseil d'administration :

Le collège des administrateurs d'At-Takafulia ci-après mentionnés exercent leurs mandats pour l'exercice 2025.

Président du Conseil : M. Mohamed SAIDANE

Administrateurs :

- Wifak International BANK, représentée par M. Thameur DERBEL
- Wifak International Bank, représentée par M. Mouldi ZAIENE
- Tunis Ré, représentée par M. Mohamed Nadhim CHERIF
- M. Mohamed MELLOUSSE
- M. Thameur CHAGOUR, administrateur indépendant
- M. Mohamed Riadh ZAFZOUF

La Direction générale

Directeur Général : M. Tarek THAMRI

E- Les organes de supervision et de contrôle

Le Comité de Surveillance Charaïque

Le Comité de Supervision Charaïque, qui a pour rôle essentiel de veiller à la conformité de la gestion et des produits des Assurances At-Takafulia aux préceptes de l'Islam, est composé de 3 membres.

Les membres de ce Comité ci-après mentionnés exercent leurs mandats pour l'exercice 2025.

Président :

M.Hichem GRISSA

Membres :

- M. Mohamed Anouar GHADHOUM
- Mme. Khoulood GUARBOUJ

Le Comité permanent d'audit

Président :

M. Thameur CHAGOUR

Membres :

- M. Mouldi ZAIENE, Représentant Wifak International Bank
- M. Riadh ZAFZOUF

Le Comité des placements

Président :

- M. Mohamed SAIDANE

Membres :

- M. Mohamed MELLOUSSE
- M. Mohammed Nadhim CHERIF, Représentant de Tunis Re
- M. Thameur CHAGOUR
- M. Tarek THAMRI, Assurances At-Takafulia

Le Comité des risques

Président :

- M. Mohamed MELLOUSSE

Membres :

- M. Mohammed Nadhim CHERIF
- M. Thameur DERBEL, Représentant Wifak International Bank

Le Comité de nominations et de rémunération

Président :

- M. Mohamed SAIDANE

Membres :

- M. Mohamed MELLOUSSE
- M. Riadh ZAFZOUF
- M. Tarek THAMRI, Assurances At-Takafulia

Les Commissaires aux comptes

- Cabinet GAC, représenté par M. Chiheb GHANMI
- Cabinet Mounir GRAJA

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société " Assurances At-Takafulia" sont arrêtés au 31/12/2025, conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du ministre des finances du 27 mars 2018, portant approbation des normes comptables relatives à l'assurance Takaful et/ou Retakaful

A- Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés.

Les frais engagés avant l'entrée en exploitation de la société " Assurances At-Takafulia" sont portés à l'actif du bilan en « frais préliminaires » dans la mesure où ils sont nécessaires et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément à la norme comptable tunisienne n°10 relatives aux charges reportées, les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

B- Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La société " Assurances At-Takafulia" applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

- Immeuble : 5%
- ERP Proassur : 6,66%
- Logiciels techniques : 14,29%
- Autres logiciels : 33.33%
- Agencements, Aménagements : 15%
- Matériel informatique : 33.33%
- Matériel et Mobilier de bureaux : 20%
- Matériel de transport : 20%

C- Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme NC31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance ».

D- Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (Décision du Comité Générale des Assurances (CGA) n°1 du 01/12/2021 qui remplace la décision du « CGA » n°24 datée du 29 Mars 2017) et qui consiste à constater des provisions sûres :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à concurrence de 100 %.

Les créances en contentieux ou en précontentieux sont couvertes par des provisions au taux de 100%.

E- Provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par les arrêtés du ministre des Finances du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

➤ **Provision pour primes non acquises**

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

➤ **Provision d'assurance Vie**

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base de tables de mortalité admises en Tunisie.

Pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

➤ **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

➤ **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

F- Affectation des charges

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures. On distingue à cet effet les 5 destinations principales qui figurent dans l'état de surplus ou déficit du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général.

- Les frais d'administration,
- Les frais de gestion des sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats

- Les charges de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception de ce qui est indiqué dans le paragraphe ci-dessous concernant l'affectation des charges au fonds des adhérents et dans la mesure où des règles particulières ne sont pas prévues par les normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful, les règles d'évaluation et de comptabilisation des produits et charges sont réalisées conformément aux normes du système comptable des entreprises.

Les frais d'administration à la charge du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général et directement liés aux contrats d'assurance sont affectés aux fonds par application de la règle de l'affectation totale et directe.

Les frais de gestion du fonds Takaful et/ou de Rétakaful familial ou Général des adhérents sont exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful.

Toute affectation analytique des charges entre le fonds des adhérents et l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful par l'utilisation de clés de répartition est interdite. En règle générale, une charge est, dès l'origine, soit affectée au fonds des adhérents soit affectée à l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

G- Les frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors de la conclusion des contrats d'assurances.

Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les des biens mobiliers et immobiliers.

H- Normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful :

Les états financiers relatifs à l'exercice 2025 ont été élaborés selon les règles de présentation particulières prévue par la norme NCT 43 : La présentation des états financiers des entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

Une distinction claire a été établie entre les actifs nets des adhérents et les capitaux propres de l'entreprise Takaful. Le principe de séparation des fonds a été appliqué pour la présentation des éléments d'actifs, de passifs, de produits, de charges et de flux de trésorerie. Il est à signaler également que les postes d'actif ont été présentés pour leur valeur nette d'amortissements et /ou de provision.

A l'exception des règles spécifiques définies par la NCT 43 et 44 concernant la prise en compte des commissions Wakala et Moudhraraba et la prise en compte des frais de gestion, les autres règles d'évaluation et de comptabilisation appliquées antérieurement ont été maintenues pour les actifs, passifs et capitaux propres, produits et charges et flux de trésorerie, conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux sociétés d'assurance et de réassurance et à défaut aux autres normes du système comptable des entreprises.

Les frais de gestion des fonds des adhérents ont été exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise d'assurance Takaful, à l'exception des frais suivants supportés par le fonds des adhérents

: Les taxes relatives au chiffre d'affaires automobile, les honoraires des médecins contrôleurs (TD), les frais bancaires relatifs aux comptes des adhérents et les pénalités sur primes contentieuses.

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures.

Les informations comparées couvrant les périodes précédentes ont été retraitées conformément aux dispositions de NCT 43.

Les tableaux annexés aux états financiers ont été complétés par le tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents et le tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance Takaful.

III. NOTES SUR LE BILAN COMBINE

III-1. AC1-Actifs incorporels d'exploitation

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2025 un montant net de 291 645 Dinars contre 342 020 Dinars au 31/12/2024.

Désignation	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur Brute	Total	Valeur	Valeur	Total	Valeur
		Amortissement	Nette	Brute	Amortissement	Nette
Logiciels	1 742 644	1 455 276	287 367	1 742 644	1 409 189	333 455
Autres Immobilisations Incorp.	65 516	61 238	4 278	65 516	56 951	8 565
Total	1 808 160	1 516 514	291 645	1 808 160	1 466 140	342 020

L'évolution de la valeur brute des Actifs incorporels d'exploitation au cours de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A	Acquisition	Cessions	A
	L'ouverture	Ou constitution	Ou reprises	La clôture
Logiciels informatiques	1 742 644	0	0	1 742 644
Autres immobilisations incorporelles	65 516	0	0	65 516
Actifs incorporels	1 808 160	0	0	1 808 160

III-2. AC2-Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2025 un montant net de 954 853 Dinars contre 616 516 Dinars au 31/12/2024.

Désignation	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur Brute	Total	Valeur	Valeur	Total	Valeur
		Amortissement	Nette	Brute	Amortissement	Nette
Agencement Aménagement	747 048	440 728	306 321	511 002	403 798	107 205
Matériel de transport	830 380	358 092	472 289	703 430	373 733	329 698
Matériel de bureau et informatique	605 479	506 343	99 136	540 214	442 980	97 234
Mobilier de bureau	278 341	244 090	34 251	272 151	232 627	39 524
Autres immobilisations corporels	5 393	5 393	0	5 393	5 393	0
Dépôts et cautionnements	41 666	1 190	42 856	42 856	0	42 856
Total	2 508 307	1 555 835	954 853	2 075 047	1 458 531	616 516

L'évolution de la valeur brute des Actifs corporels d'exploitation au cours de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A	Acquisition	Cessions	A
	L'ouverture	Ou constitution	Ou reprises	La clôture
Agencement Aménagement	511 002	236 046	0	747 048
Matériel de transport	703 430	414 339	287 389	830 380
Matériel de bureau et informatique	540 214	65 264	0	605 479
Mobilier de bureau	272 151	6 191	0	278 341
Autres immobilisations corporels	5 393	0	0	5 393
Dépôts et cautionnements	41 666	0	0	41 666
Actifs corporels	2 073 857	721 840	287 389	2 508 307

III-3. AC3-Les Placements

Les placements totalisent au 31/12/2025 un montant net de 160 781 423 Dinars contre un montant net de 122 413 440 Dinars au 31/12/2024 comme le détaille le tableau suivant :

Désignation	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur	Prov.	Valeur	Valeur	Prov.	Valeur
	Brute		Nette	Brute		Nette
Terrains et constructions d'exploitation	8 108 000	0	8 108 000	6 000 000	0	6 000 000
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	4 508 335	1 164 043	3 344 292	4 288 335	992 349	3 295 986
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	5 235 000	75 000	5 160 000	9 255 000	75 000	9 180 000
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	80 922 800	0	80 922 800	34 737 100	0	34 737 100
Autres prêts	35 159	0	35 159	19 044	0	19 044
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	62 851 616	0	62 851 616	68 782 271	0	68 782 271
Autres placements conformes aux normes sharaïques	35 231	0	35 231	66 406	0	66 406

Désignation	31.12.2025		31.12.2024			
	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette
Créances pour espèces déposées	324 326	0	324 326	332 632	0	332 632
Total	162 020 466	1 239 043	160 781 423	123 480 789	1 067 349	122 413 440

L'évolution de la valeur brute des Placements au cours de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A L'ouverture	Acquisition, Constitution Ou Reclassement	Cessions, Remboursement Ou Reclassement	A La clôture
Terrains et constructions d'exploitation	6 000 000	2 108 000	0	8 108 000
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	4 288 335	220 000	0	3 344 292
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	9 255 000	0	4 020 000	5 160 000
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	34 737 100	46 185 700	0	80 922 800
Autres prêts	19 044	16 115	0	35 159
Dépôt auprès des établ. Bancaires et financiers islamiques	68 782 271	-5 930 655	0	62 851 616
Autres placements conformes aux normes sharaïques	66 406	0	31 175	35 231
Créances pour espèces déposées	332 632	324 326	0	324 326
Total	123 480 789	42 923 485	4 051 175	160 781 423

AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans des FCP

Les actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP se détaillent ainsi :

Type	31/12/2025		
	Valeur Brute	Provision	Valeur Nette
Participation Société résidence Cap Bon	420 000		420 000
Participation société de service automobile (Precisium)	400 000		400 000
Participation Société Mutuelle du Savoir	75 000	75 000	0
Titres Participatifs (BEST LEASE)	600 000		600 000
Autres Placements	3 740 000		3 740 000
Total	5 235 000	75 000	5 160 000

III-4. AC5-Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2025 un montant net de 8 530 814 Dinars contre 7 915 780 Dinars au 31/12/2024, et se détaillent ainsi :

	31.12.2025	31.12.2024
Provisions pour primes non acquises	2 386 049	2 132 826
Provisions pour sinistres à payer Général	4 595 561	4 167 338
Provisions d'assurance Familial	1 542 003	1 500 078
Provision pour sinistres (takaful familial)	7 200	115 538
Total	8 530 814	7 915 780

III-5. AC6-Créances :

Les créances totalisent au 31/12/2025 un montant net de 31 764 367 Dinars contre un montant de 29 724 848 Dinars au 31/12/2024.

Désignation	AU 31/12/2025		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Primes acquises et non émises et primes à annuler	742 344	0	742 344
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	17 529 666	0	17 529 666
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	786 720	0	786 720
Créances nées d'opérations de rétakaful	481 255	0	481 255
Personnel	0	0	0
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités	2 804 948	7 881 484	10 686 432
Débiteurs divers	0	0	0
Créances sur ressources spéciales	0	0	0
Créances sur le fonds des adhérents	1 537 949	0	1 537 949
Total	23 882 883	7 881 484	31 764 367

AC611- Primes acquises et non émises

Les créances des primes acquises et non émises s'élèvent au 31/12/2025 à 742 344 DT contre un montant de 575 667 DT au 31/12/2024. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Primes acquises et non émises brutes - Groupe prévoyance (Déces)	38 872	22 606
Primes acquises et non émises brutes - Groupe prévoyance (Inc/Inv)	56 208	28 940
Primes acquises et non émises brutes - Groupe épargne	0	12 000
Primes acquises et non émises brutes - Transport	145 600	245 858
Primes acquises et non émises brutes - Santé	351 492	196 034
Primes acquises et non émises brutes - Assistance aux voyages	45 000	19 000
Primes acquises et non émises brutes - Acceptation	105 173	51 228
Total	742 344	575 667

AC612- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Le solde de cette rubrique au 31/12/2025 s'élève à 17 529 666 Dinars contre un solde de 15 588 028 Dinars au 31/12/2024. Ces soldes sont alimentés principalement des créances vis-à-vis des agents et des courtiers, et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
AGENTS GENERAUX-COURTIERS-CONSEILLERS COMMERCIALES	23 910 334	21 149 877
Total Brut	23 910 334	21 192 587
Provision sur créances	-6 380 668	-5 604 559
Total net	17 529 666	15 588 028

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Les créances inter compagnies s'élèvent au 31/12/2025 à 786 720 Dinars, contre 3 244 878 Dinars au 31/12/2024 et sont détaillées par compagnie comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Inter compagnies ASTREE	76 435	163 284
Inter compagnies CARTE	18 637	125 391
Inter compagnies CTAMA	135 211	752 956
Inter compagnies GAT	24 615	262 138
Inter compagnies LLOYD TUNISIEN	63 949	131 948
Inter compagnies MAE	131 062	569 678
Inter compagnies MAGHREBIA	74 690	155 420
Inter compagnies STAR	95 083	334 793
Inter compagnies BH ASSURANCES	52 271	58 003
Inter compagnies A M I	95 124	210 561
Inter compagnies BIAT ASSURANCES	19 070	109 657
Inter compagnies COMAR	54 022	263 117
Inter compagnies AL AMANA TAKAFUL	29 727	103 792
Inter compagnies ZITOUNA TAKAFUL	13 273	114 760
Inter compagnies BUAT	393	393
Inter compagnies DIVERS	1 869	1 869
Sous Total	885 432	3 357 761
Provision pour Créances inter-compagnies	-98 711	-112 883
Total	786 720	3 244 878

III-6. AC7-Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif présentent au 31/12/2025 un solde de 16 998 646 Dinars contre un solde de 18 655 206 Dinars au 31/12/2024.

	AU 31/12/2025		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	4 252 058	1 208 963	5 461 021
Frais d'acquisition reportés	3 492 350	0	3 492 350
Intérêts et loyers acquis non échus	6 726 830	1 318 445	8 045 275
Total	14 471 238	2 527 408	16 998 646

III-7. AC71- Avoirs en banque, CCP, chèques et caisses

Les avoirs en banques, en caisses, et chèques se présentent au 31/12/2025 comme suit :

	31.12.2025	31.12.2024
Banque	4 341 896	6 376 392
Caisses	1 638	1 939
Tunisie Valeurs & TSI et CGF	521	521
Chèques et effets à l'encaissement	1 743 496	2 199 367
Caisse du trésor et des établissements publics	219 485	404 181
Sous Total	6 307 037	8 982 400
Provision pour dépréciation des impayés	-846 016	-684 504
Total	5 461 021	8 297 897

III-8. AC721- Frais d'acquisition reportés

Cette rubrique couvre les frais d'acquisition reportés se rapportant aux branches Familial et Général.

Les frais d'acquisition reportés présentent au 31/12/2025 un solde de 3 492 350 Dinars contre un solde de 2 895 370Dinars au 31/12/2024. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
F.A.R - AUTOMOBILE	2 681 684	2 189 961
F.A.R - INCENDIE	263 791	234 331
F.A.R - RC	21 515	20 158
F.A.R - I.A	6 830	7 578
F.A.R - TRANSPORT	99 378	93 339
F.A.R - GROUPE MALADIE	4 719	206
F.A.R - ASS. VOYAGE	9 721	9 487
F.A.R - RDS	234 810	206 916
F.A.R - ACCEPTATIONS	169 903	133 395
Total	3 492 350	2 895 370

III-9. Actifs nets du fonds des adhérents

Les mouvements sur actifs nets du fonds des adhérents au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Actifs Nets 2024 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2025	Actifs Nets 2025 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-1 557 373	1 557 373	-	-	-
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	327 072	1 443 585	-	-	1 770 657
Qardh Hassan non remboursé	-	-	-	-	-
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	3 000 958	-3 000 958	-	-	-
Surplus ou déficit de l'exercice N	-	-	-	5 893 204	5 893 204
Effet des modifications comptables (nets d'impôts)	-	-	-	-3 008 869	-3 008 869
TOTAL	1 770 657	0	0	2 884 335	4 654 992

Une modification comptable relative au stock de la wakala reportée précédemment inscrit au niveau de l'actif du bilan des fonds des adhérents a été effectuée au 31/12/2025. Ledit stock a impacté le surplus de l'assurance takaful et/ou rétakaful Général pour un montant de 3 008 869. Cette modification résulte d'un réexamen du traitement comptable appliqué antérieurement et a conduit à l'annulation du stock concerné par voie de modification comptable assurant ainsi une meilleure conformité aux principes comptables en vigueur.

III-10. Capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

Les mouvements sur les capitaux propres d'At-Takafulia au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Capitaux propres 2024 Avant Affectation	Affectations et imputations	Variation Fond Social	Résultat 2025	Capitaux propres 2025 Avant Affectation
Capital Social	20 000 005	0	0	0	20 000 005
Primes liées au capital	7 000 004	0	0	0	7 000 004
Réserves Légales	534 565	143 097	0	0	677 662
Autres réserves	2 940 023	1 060 000	-3 911	0	3 996 112
Résultats reportés	1 839 800	-180 948	0	0	1 658 852
Résultat de l'exercice N-1	1 022 149	-1 022 149	0	0	0
Résultat de l'exercice N	0	0	0	1 596 242	1 596 242
TOTAL	33 336 545	0	-3 911	1 596 242	34 928 876

Le capital social de la société Assurances At-Takafulia se compose de 4 000 001 actions ordinaires de valeur unitaire de 5 DT réparties comme suit au 31/12/2025 :

	Nombre d'actions	Montants en DT	Parts
WIFAK BANK	3 835 996	19 179 980	95,9%
TUNIS RE	160 000	800 000	4,00%
Mr Mohamed SAIDANE	3992	19 960	0,1%
Mr Tarek THAMRI	10	50	0,00%
Mr Mohamed MELLOUSSE	1	5	0,00%
Mr Mohamed Hédi BEN AYED	1	5	0,00%
Mr Mohamed Riadh ZAFZOUF	1	5	0,00%

III-11. PA3-Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes élèvent à 156 719 017 Dinars au 31/12/2025 contre 125 285 751 Dinars au 31/12/2024, et se détaillent comme suit :

	31.12.2025	31.12.2024
Provision pour primes non acquises	19 136 028	16 835 592
Provision d'assurance Takaful familial	84 552 311	58 686 737
Provision pour sinistres (Takaful familial)	788 982	877 937
Provision pour sinistres (Takaful Général)	51 490 953	48 155 494
Provisions pour égalisation et équilibrage	24 597	24 133
Autres provisions techniques (Takaful familial)	2 827	4 204
Autres provisions techniques (Takaful Général)	723 321	701 655
Total	156 719 017	125 285 751

PA31- Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2025 un montant de 19 136 028 Dinars contre 16 835 592 Dinars au 31/12/2024. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2025	31.12.2024
AUTOMOBILE	15 986 301	13 710 212
INCENDIE	1 092 223	1 055 340
RC	85 597	112 141
IA	20 593	26 580
TRANSPORT	436 519	482 688
MALADIE	28 347	1 596
ASS VOYAGE	28 277	30 574
RDS	1 179 222	1 163 888
ACCEPTATION	278 950	252 574
Total	19 136 028	16 835 592

PA32- Provision d'assurance Takaful familial

La provision d'assurance Takaful familial totalise au 31/12/2025 un montant de 84 552 311 DT contre 58 686 737 DT au 31/12/2024.

PA34- Provision pour sinistres Takaful Général

Le montant des provisions pour sinistres Takaful Général s'élèvent au 31/12/2025 à 51 490 953 DT contre 48 155 494 DT au 31/12/2024. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2025	31.12.2024
Automobile	44 654 761	41 742 984
Incendie	1 088 836	784 386
RC	294 017	266 970
Transport	86 467	247 406
Assistance voyage	0	0
RDS	1 063 580	949 270
IA	3 408	3 444
Maladie Groupe "Santé"	564 145	510 299
Groupe prévoyance (Inc/Inv)	162 317	174 081
Acceptation	393 121	439 835
Chargement pour Frais de gestion	3 180 302	3 036 818
Total	51 490 953	48 155 494

III-12. PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs :

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques.

Les dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires élèvent à 4 828 437 Dinars au 31/12/2025 contre 4 622 765 Dinars au 31/12/2024.

III-13. PA6-Autres Dettes :

Les autres dettes s'élèvent à 13 285 970 D'T au 31/12/2025 contre 10 482 951 DT au 31/12/2024.

	31.12.2025	31.12.2024
Dettes nées d'opérations d'assurances directes « Primes à annuler »	695 918	497 339
Dettes nées d'opérations de Réassurances	3 226 683	2 442 158
Dépôts et cautionnements reçus	196 629	193 629
Personnel	456 278	374 596
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 917 486	4 887 004
Créditeurs divers	255 026	187 329
Dettes envers l'opérateur du fonds	1 537 949	1 900 896
Total	13 285 970	10 482 951

III-14. PA7- Autres Passifs

Les autres passifs s'élèvent à fin 2025 à 4 242 064 DT contre 3 719 686 DT fin 2024.

V. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL GENERAL

IV-1. PRG1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2025 à 37 656 144 DT contre 33 150 247 DT à fin 2024.

Libellés	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
PRIMES EMISES	45 690 673	-5 987 317	39 703 356	40 397 795	-6 253 614	34 144 181
VARIATION PPNA	-2 300 435	253 223	-2 047 212	-1 076 145	82 211	-993 934
Total	43 390 237	-5 734 093	37 656 144	39 321 650	-6 171 403	33 150 247

IV-2. PRG 2- Produits de placements

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2025 de 3 911 272 DT contre un montant de 3 482 259 DT au 31/12/2024.

IV-3. CHG1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres s'élèvent à fin 2025 à 22 083 253 DT contre 21 365 989 DT à fin 2024. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Montants payés	-19 700 471	524 455	-19 176 016	-14 543 096	527 656	-14 015 441
Variation de la provision pour sinistres à payer	-3 335 459	428 223	-2 907 237	-7 875 806	525 258	-7 350 548
Total	-23 035 930	952 678	-22 083 253	-22 418 902	1 052 914	-21 365 989

IV-4. CHG3- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation s'élèvent à fin 2025 à 9 194 649 Dinars contre 6 836 645 Dinars à fin 2024. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2025	31.12.2024
Frais d'acquisition	-8 216 946	-6 632 814
Variation des frais d'acquisition reportés	366 594	47 870
Frais d'administration	-3 378 017	-1 952 559
Commissions reçues des réassureurs	2 033 720	1 700 859
Total	-9 194 649	-6 836 645

IV-5. CHG4-Charges de gestion de placements

Les Charges de gestion de placements s'élèvent à fin 2025 à 1 178 678 Dinars contre 743 403 Dinars à fin 2024. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2025	31.12.2024
Commissions Moudharaba	-466 314	-408 401
Autres charges de gestion de placements	-712 364	-335 002
Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0
Total	-1 178 678	-743 403

VI. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL FAMILIAL

V-1. PRF 1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2025 à 29 093 467 DT contre à 28 512 917 DT à fin 2024.

Libellés	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette
Primes émises et acceptées	29 315 258	-221 791	29 093 467	28 723 634	-210 717	28 512 917
Total	29 315 258	-221 791	29 093 467	28 723 634	-210 717	28 512 917

V-2. PRF 2- Revenus des placements

Les revenus de placement s'élèvent au 31/12/2025 à 6 188 350 DT contre 3 021 515 DT au 31/12/2024.

Libellés	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Revenus des placements	6 188 350	0	6 188 350	2 989 978	0	2 989 978
Produits des autres placements	0	0	0	31 537	0	31 537
Total	6 188 350	0	6 188 350	3 021 515	0	3 021 515

V-3. CHF1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche Takaful Familial s'élèvent à fin 2025 à 3 427 426 DT contre 1 523 904 DT à fin 2024.

Libellés	31.12.2025	31.12.2024
MONTANTS PAYES	-3 517 124	-1 286 061
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES	89 698	-237 843
Total	-3 427 426	-1 523 904

V-4. CHF2- Variation des autres provisions techniques

La variation des autres provisions techniques s'élève à fin 2025 à 25 931 816 DT contre 27 129 635 DT à fin 2024.

Libellés	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette
Provision d'assurance takaful familial	-25 866 781	-66 412	-25 933 193	-27 221 066	90 016	-27 131 049
Autres provisions techniques	1 377	0	1 377	1 414	0	1 414
Total	-25 865 403	-66 412	-25 931 816	-27 219 652	90 016	-27 129 635

VII. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE TAKAFUL ET/OU RETAKAFUL

VI-1. PR1-Commission Wakala

Les commissions Wakala s'élèvent à fin 2025 à 11 285 622 DT contre 7 554 330 DT à fin 2024.

Libellés	31.12.2025	31.12.2024
Commission Wakala	11 285 622	7 554 330
Total	11 285 622	7 554 330

VI-2. PR2-Commission Moudharaba

Les commissions Moudharaba s'élèvent à fin 2025 à 1 326 657 DT contre 787 716 DT à fin 2024.

Libellés	31.12.2025	31.12.2024
Commission Moudharaba	1 326 657	787 716
Total	1 326 657	787 716

VI-3. PR3- Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent à fin 2025 à 1 889 438 DT, et se détaillent ainsi :

Libellés	31.12.2025	31.12.2024
Revenus des placements	1 889 438	2 049 605
Profits provenant de la réalisation des placements	0	0
Reprise de corrections de valeur sur placements	0	1 721 487
Total	1 889 438	3 771 091

VI-4. CH1- Charges de placements :

Les charges des placements s'élèvent à fin 2025 à 23 909 DT, et se détaillent ainsi :

Libellés	31.12.2025	31.12.2024
Charges de gestion des placements	- 23 909	- 7338
Pertes provenant de la réalisation des placements	-	- 1354 050
Total	- 23 909	- 1361 388

VIII. DECOMPTE FISCAL DE L'EXERCICE 2025



Décompte fiscal _ Exercice -2025

		ADHERANTS GENERAL-FAMILIAL	ACTIONNAIRE	TOTAL
Résultat Comptable avant impôt	Signe	6 611 139,188	3 110 380,532	9 721 519,720
TOTAL DU C.A. (TTC) sans export base min impôt 0,2%		80 681 406,824	12 612 278,861	93 293 685,685
Réintégrations		1 179 951,128	44 074,420	1 224 025,548
1. Charges non déductibles		-	44 074,420	44 074,420
* Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV ne faisant pas l'objet de l'exploitation	(+)			-
* Cadeaux et frais de réception :				-
- non déductibles ;	(+)			-
- excédentaires.	(+)		44 074,42	44 074,420
3. Provisions		1 179 951,128	-	1 179 951,128
* Provisions non déductibles	(+)	1 179 951,128		1 179 951,128
Résultat fiscal avant déduction des provisions		7 791 090,316	3 154 454,952	10 945 545,268
* Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal		- 26 915,194	-	- 26 915,194
- Provisions pour créances douteuses	(-)	- 26 915,194		- 26 915,194
	(-)			-
Bénéfice fiscal après déduction au titre du développement régional		7 764 175,122	3 154 454,952	10 918 630,074
. Déduction Bénéfice des activités de zone de développement régional		-	-	-
Total déductions bénéfices d'exploitation		-	-	-
Résultat fiscal (Code B/P)		7 764 175,122	3 154 454,952	10 918 630,074
Minimum d'impôt 20%				-
Minimum d'impôt de TTC 0,2%		161 362,814	25 224,558	186 587,371
Minimum du minimum d'impôt				-
Impôt sur les sociétés 40%		3 105 670,049	1 261 781,981	4 367 452,030
Impôt sur les sociétés dû sur le Bénéfice Local		3 105 670,049	1 261 781,981	4 367 452,030
CSS-4% du bénéfice imposable		310 567,005	126 178,198	436 745,203
Minimum CSS		500	500	1 000,000
Total 1		310 567,005	126 178,198	436 745,203
CSS-4% (2024-2025)		310 567,005	126 178,198	436 745,203
Minimum CSS (2024-2025)		10 000	10 000	20 000,000
Total 2		310 567,005	126 178,198	436 745,203
0,25% des fond des établissement (2024-2025)		-	-	-
Impôt sur les sociétés dû sur le Bénéfice Local v compris Contribution Sociale Solidaire		621 134,010	252 356,396	873 490,406
Impôt sur les sociétés dû		3 726 804,059	1 514 138,377	5 240 942,436

IX. DIVULGATIONS RELATIVES A LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET INSTITUTIONNELLE (ESG) / DURABILITE :

Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer ses rapports de durabilité, At-Takafulia travaille actuellement au développement et au renforcement de son cadre interne afin de l'aligner progressivement sur les normes internationales d'information financière relatives à la durabilité (IFRS SDS), notamment les normes IFRS S1 et IFRS S2, qui constituent une extension des recommandations du Groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD). Ce programme est mis en œuvre conformément aux orientations et normes du Groupe, garantissant ainsi cohérence et intégration à l'échelle institutionnelle.

Cette phase de transition reflète l'engagement d'At-Takafulia à renforcer la transparence, améliorer les pratiques de gouvernance et suivre l'évolution des exigences mondiales en matière de reporting. Les normes IFRS SDS offrent une approche structurée et globale pour la divulgation des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat, soutenant ainsi les objectifs de l'institution en matière de résilience à long terme et de création de valeur responsable.

Dans ce contexte, la section suivante présente les éléments relatifs à la stratégie conformément à la norme IFRS S1 (informations générales relatives à la durabilité) et à la norme IFRS S2 (informations relatives au climat), structurée autour des axes principaux suivants :

- Approche d'At-Takafulia en matière de durabilité
- Gestion des risques climatiques
- Stratégie et engagement en matière de durabilité
- Modèle d'affaires et chaîne de valeur
- Risques et opportunités liés à la durabilité
- Gouvernance de la durabilité
- Indicateurs clés

➤ **Approche d'At-Takafulia en matière de durabilité**

1. Gouvernance de la durabilité

Le Comité de risque est responsable de la politique et de la stratégie ESG / durabilité. Il supervise l'ensemble des questions liées au programme de durabilité d'At-Takafulia, y compris la révision du cadre stratégique, la définition des initiatives prioritaires en coordination avec des équipes spécialisées, le suivi de la performance et l'évaluation des risques et opportunités ESG, y compris les enjeux climatiques.

Le Comité de risque rend compte au Conseil d'Administration des principaux risques et opportunités. Le Conseil reçoit au minimum un rapport annuel actualisé sur la mise en œuvre globale de la stratégie de durabilité ainsi que sur les réalisations accomplies.

2. Stratégie et engagement en matière de durabilité

À At-Takafulia, la durabilité est définie comme la création de valeur à long terme sur les plans financier, environnemental, social et éthique, au bénéfice des clients, actionnaires, collaborateurs et de la société.

En tant qu'institution financière en croissance, At-Takafulia joue un rôle important dans la stabilité financière et la croissance économique des marchés où elle opère, tout en contribuant à la construction d'un avenir durable pour les individus et les communautés qu'elle sert.

Le cadre de durabilité repose sur trois piliers principaux :

- Finance durable
- Opérations durables
- Activités d'assurance intégrées

Ces piliers soutiennent l'objectif de performance financière durable en réduisant les risques, en créant de nouvelles opportunités d'affaires et en renforçant la marque de l'institution.

3. Modèle d'affaires et chaîne de valeur

La société At-Takafulia intègre les considérations de durabilité directement dans son modèle d'affaires et tout au long de sa chaîne de valeur.

L'exposition varie selon les zones géographiques. Les régions plus vulnérables au changement climatique peuvent présenter des risques plus élevés. Toutefois, grâce à une gestion proactive et rigoureuse des risques à court et moyen terme, les impacts actuels et anticipés restent maîtrisés.

Concernant les opportunités, le développement continu de solutions d'assurance responsables et durables contribue progressivement à renforcer la résilience du portefeuille. L'évolution des produits alignés sur un cadre de financement et d'investissement durable permet d'élargir les activités conformément aux évolutions du marché et de la réglementation.

4. Risques et opportunités liés à la durabilité

At-Takafulia adopte une approche structurée et prospective pour identifier et gérer les risques et opportunités ESG les plus pertinents.

Les principaux risques incluent :

- L'évolution constante du cadre réglementaire ESG
- Les perturbations opérationnelles liées au changement climatique
- Les risques cyber et de sécurité des données

En parallèle, la durabilité représente des opportunités stratégiques majeures. L'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement et de souscription renforce la résilience du portefeuille et permet d'accompagner les clients dans leur transition.

Un cadre interne de finance et d'assurance durables définit une méthodologie claire de classification des produits et transactions comme durables ou transitionnels, en alignement avec les référentiels internationaux reconnus, garantissant cohérence, transparence et crédibilité.

➤ B. Approche d'At-Takafulia face aux risques climatiques

1. Risques climatiques

At-Takafulia reconnaît l'importance des risques climatiques et leur impact sur l'environnement, les parties prenantes et l'institution.

L'institution est exposée :

- Aux risques physiques (événements extrêmes comme vagues de chaleur, inondations, tempêtes, incendies, élévation du niveau de la mer, etc.)
- Aux risques de transition liés au passage vers une économie bas carbone (changements réglementaires, technologiques et de marché)

Le climat constitue un élément central du cadre de durabilité, notamment à travers les piliers finance durable et opérations durables.

X. EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Les présents états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration du 26/02/2026, ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les états financiers ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ainsi, il est considéré que les informations connues postérieurement au 31 décembre 2025 sont des éléments de la période 2026 qui ne justifient pas l'ajustement des montants comptabilisés au 31 décembre 2025.

I. ANNEXES COMPLEMENTAIRES :

- **TABLEAU DE VARIATION DES ACTIFS NETS DU FONDS DES ADHERENTS**
- **TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE TAKAFUL ET/RETAKAFUL**
- **ETAT DES MOUVEMENTS SUR LES ELEMENTS DE L'ACTIF**
- **ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS**
- **ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER**
- **ETAT DE VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS**
- **VENTILATION DU SURPLUS OU DEFICIT PAR CATEGORIE D'ASSURANCE (ASSURANCE TAKAFUL ET / OU RETAKAFUL FAMILIAL)**
- **VENTILATION DU SURPLUS OU DEFICIT PAR CATEGORIE D'ASSURANCE (ASSURANCE TAKAFUL ET / OU RETAKAFUL GENERAL)**
- **TABLEAU DE RACCORDEMENT DU SURPLUS OU DEFICIT PAR CATEGORIE D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS : ENTREPRISES D'ASSURANCE TAKAFUL ET / OU DE RETAKAFUL FAMILIAL**
- **TABLEAU DE RACCORDEMENT DU SURPLUS OU DEFICIT PAR CATEGORIE D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS : ENTREPRISES D'ASSURANCE TAKAFUL ET / OU DE RETAKAFUL GENERAL**

Annexe 8 : Tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents

RUBRIQUE	Actifs Nets 2024 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2025	Actifs Nets 2025 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-1 557 373	1 557 373			-
Provisions d’Equilibrage pour fonds des adhérents	327 072	1 443 585			1 770 657
Qardh Hassan non remboursé	0				0
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	3 000 958	-3 000 958			0
Surplus ou déficit de l'exercice N	0			2 884 335	2 884 335
TOTAL	1 770 657	0	0	2 884 335	4 654 992

Annexe 9 : Tableau de variation des capitaux propres de l’entreprise d’assurance takaful et/rétakaful

RUBRIQUE	Capitaux propres 2024 Avant Affectation	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2025	Capitaux propres 2025 Avant Affectation
Capital Social	20 000 005				20 000 005
Primes liées au capital	7 000 004				7 000 004
Réserves Légales	534 565	143 097			677 662
Autres réserves	2 940 023	1 060 000		-3 911	3 996 112
Résultats reportés	1 839 800	-180 948			1 658 852
Résultat de l'exercice N-1	1 022 149	-1 022 149			
Résultat de l'exercice N				1 596 242	1 596 242
TOTAL	33 336 545	-	-	1 596 242	34 928 876

Annexe 10 : Modèle d'état des mouvements sur les éléments de l'actif

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C. N. à la clôture
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminution		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels	1 808 160	-	-	1 808 160	1 466 140	-	50 374	-	-	-	1 516 514	-	291 645
Logiciels informatiques	1 742 644	-	-	1 742 644	1 409 189	-	46 087	-	-	-	1 455 276	-	287 367
Autres immobilisations incorporelles	65 516	-	-	65 516	56 951	-	4 287	-	-	-	61 238	-	4 278
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs corporels d'exploitation	2 073 857	721 840	287 389	2 508 307	1 459 720	-	111 755	-	15 641	-	1 555 835	-	954 853
Agencement Aménagement	511 002	236 046	-	747 048	403 798	-	36 930	-	-	-	440 728	-	306 321
Matériel de transport	703 430	414 339	287 389	830 380	373 733	-	-	-	15 641	-	358 092	-	472 289
Matériel de bureau et informatique	540 214	65 264	-	605 479	442 980	-	63 362	-	-	-	506 343	-	99 136
Mobilier de bureau	272 151	6 191	-	278 341	232 627	-	11 463	-	-	-	244 090	-	34 251
Autres immobilisations corporels	5 393	-	-	5 393	5 393	-	-	-	-	-	5 393	-	-
Dépôts et cautionnements	41 666	-	-	41 666	1 190	-	-	-	-	-	1 190	-	42 856
Placements	123 480 789	42 923 485	4 051 175	162 020 466	836 582	155 766	171 694	-	-	75 000	1 008 276	230 766	160 781 423
Terrains et constructions d'exploitation	6 000 000	2 108 000	-	8 108 000	-	-	-	-	-	-	-	-	8 108 000
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation	4 288 335	220 000	-	4 508 335	836 582	155 766	171 694	-	-	-	1 008 276	155 766	3 344 292
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts dans des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés émis par les Eses liées et créances sur ces Eses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés émis par des Eses avec lesquelles l'Ese tak/Rétak a un lien de participation et créances sur ces Eses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres placements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP islamiques	9 255 000	-	4 020 000	5 235 000	-	-	-	-	-	75 000	-	75 000	5 160 000
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	34 737 100	46 185 700	-	80 922 800	-	-	-	-	-	-	-	-	80 922 800
Autres prêts	19 044	16 115	-	35 159	-	-	-	-	-	-	-	-	35 159
Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers islamiques	68 782 271	5 930 655	-	62 851 616	-	-	-	-	-	-	-	-	62 851 616
Autres placements conformes aux normes sharaïques	66 406	-	31 175	35 231	-	-	-	-	-	-	-	-	35 231
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées	332 632	324 326	-	324 326	-	-	-	-	-	-	-	-	324 326
Placements des contrats en UC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Annexe 11 : Etat récapitulatif des placements

Rubriques	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou Moins Value latente	Origine des fonds Placés (fonds des Adhérents ou entreprise Takaful et/ou Rétakaful)
Terrains et constructions d'exploitation	8 108 000	8 108 000	8 108 000		
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	4 508 335	3 344 292	3 344 292		94% Fond
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts dans des FCP islamiques	5 235 000	5 160 000	5 160 000		94% Fond
Parts dans des FCP islamiques détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-		
Autres parts des FCP islamiques	-	-	-		
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	80 922 800	80 922 800	80 922 800		Partagé
Autres prêts et effets assimilés	35 159	35 159	35 159		Entreprise
Autres dépôts	62 851 616	62 851 616	62 851 616		Fonds
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-		
Autres placements conformes aux normes sharaïques	35 231	35 231	35 231		Entreprise
Total	161 696 141	160 457 098	160 457 098		
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	161 696 141	160 457 098	160 457 098		

Annexe 12 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2021	2022	2023	2024	2025
Inventaire 2021					
Règlements cumulés	2 334 253				
Provisions pour sinistres	14 942 980				
Total charges des sinistres	17 277 233				
Primes acquises	33 595 940				
% sinistres – primes acquises	51%				
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2021	2022	2023	2024	2025
Inventaire 2022					
Règlements cumulés	6 977 385	3 473 026			
Provisions pour sinistres	8 663 850	11 415 627			
Total charges des sinistres	15 641 235	14 888 653			
Primes acquises	33 595 940	38 028 757			
% sinistres – primes acquises	47%	39%			
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2021	2022	2023	2024	2025
Inventaire 2023					
Règlements cumulés	14 536 411	16 645 068	16 750 360		
Provisions pour sinistres	5 844 469	8 879 314	14 437 511		
Total charges des sinistres	20 380 880	25 524 382	31 187 871		
Primes acquises	33 595 940	38 028 757	50 169 595		
% sinistres – primes acquises	61%	67%	62%		
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2021	2022	2023	2024	2025
Inventaire 2024					
Règlements cumulés	10 925 659	11 939 483	8 968 809	4 548 764	
Provisions pour sinistres	4 463 710	6 931 199	12 841 014	13 076 151	
Total charges des sinistres	15 389 369	18 870 682	21 809 822	17 624 916	
Primes acquises	33 595 940	38 028 757	50 169 595	68 045 284	
% sinistres – primes acquises	46%	50%	43%	26%	
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2021	2022	2023	2024	2025
Inventaire 2025					
Règlements cumulés	11 719 288	13 498 759	12 284 216	11 116 477	9 091 623
Provisions pour sinistres	3 085 622	4 952 269	9 268 720	10 989 164	12 993 969
Total charges des sinistres	14 804 910	18 451 029	21 552 936	22 105 642	22 085 591
Primes acquises	33 595 940	38 028 757	50 169 595	68 045 284	72 705 495
% sinistres – primes acquises	44%	49%	43%	32%	30%

Annexe 13 : Etat de Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenu et frais concernant les placements dans les entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais	Total
- Revenu des placements immobiliers			-
- Revenu des participations		- 11 989 060	- 11 989 060
- Revenu des autres placements			-
- Autres revenu financiers			-
<i>Total produits des placements</i>	-	- 11 989 060	- 11 989 060
- Intérêts		134 999	134 999
- Charges de gestion des placements		602 956	579 047
- Commissions Moudharaba		1 578 722	1 578 722
<i>Total charges des placements</i>	-	2 316 678	2 292 769

Annexe 14 : Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Familial)

	Prevoyance	Epargne	Total
Primes	1 393 783	27 921 475	29 315 258
Charges de prestations	9 668	29 419 691	29 429 359
Prestations et frais payés	170 073	3 483 581	3 653 654
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	-160 404	25 936 110	25 775 705
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			
Solde de souscription	1 384 115	- 1 498 216	- 114 102
Frais d'acquisition	- 51 752	- 1 052 387	- 1 104 139
Autres charges de gestion nettes	- 3 354	- 68 195	- 71 548
Charge Moudharba	- 52 140	- 1 060 268	- 1 112 408
Charges techniques	- 4 326	- 87 963	- 92 289
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 111 571	- 2 268 813	- 2 380 384
Produits nets de placements	36 409	6 150 257	6 186 667
Solde financier	36 409	6 150 257	6 186 667
Primes cédées et / ou rétrocédées	- 218 457	- 3 334	- 221 791
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	136 530	-	136 530
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	- 66 412	-	- 66 412
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	16 657	-	16 657
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	- 131 682	- 3 334	- 135 016
Impôt sur le résultat	-95 338	-1 909 893	-2 005 231
Effet des modifications comptables	-	-	-
Surplus ou déficit	1 081 933	470 002	1 551 935

Annexe 15 : Modèle de Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Général)

Rubriques	Automobile	Transport	Incendie	Santé, Inc & Invalidité		RC	I.A	Assistance	RDS	Acceptation	Total
				Groupe Maladie	Ind/Groupe. prévoyance (Inc/Inv)						
Primes acquises	33 011 349	1 317 913	2 087 996	4 118 269	613 929	214 276	85 523	345 176	1 453 520	142 286	43 390 237
Primes émises	35 407 147	1 370 566	2 128 397	3 989 807	586 661	186 110	79 513	317 137	1 473 004	114 717	45 653 060
Variation des primes non acquises	2 276 089	46 169	36 883	26 751	-	26 544	5 987	2 298	15 334	26 376	2 300 435
Variation des primes acquises et non émises	-	100 258	-	155 457	27 268	-	-	26 000	-	53 945	162 412
Variation des primes à annuler	119 709	1 436	3 518	244	-	1 622	23	259	4 150	-	124 799
Charges de prestations	18 623 622	115 391	648 596	3 338 878	23 458	59 539	5 721	-	265 829	23 440	23 057 597
Prestations et frais payés	15 568 657	326 429	285 890	3 257 841	36 680	30 869	5 760	-	162 266	26 078	19 700 471
Charges des provisions pour prestations diverses	3 054 965	211 038	362 706	81 037	13 221	28 670	39	-	103 563	49 518	3 357 126
Solde de souscription	14 387 727	1 202 522	1 439 400	779 391	590 470	154 737	79 801	345 176	1 187 691	165 726	20 332 641
Frais d'acquisition	5 510 913	326 112	489 447	784 574	2 838	46 114	27 911	111 436	283 919	36 703	7 619 966
Autres produits techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges de gestion nettes	2 859 256	45 344	139 689	193 466	-	16 327	6 590	11 262	106 082	-	3 378 017
Charge Moudharba	361 659	13 999	21 740	40 753	5 992	1 901	812	3 239	15 046	1 172	466 314
CHARGE TECHNIQUE	2 347 130	90 854	141 091	264 483	38 890	12 337	5 271	21 023	97 645	7 605	3 026 328
Charges d'acquisition et de gestion nettes	11 078 958	476 309	791 967	1 283 276	47 720	76 679	40 584	146 961	502 692	45 479	14 490 625
Produits nets de placements	2 612 220	104 374	130 845	276 123	50 612	9 077	6 376	29 788	110 649	3 845	3 333 908
Solde financier	2 612 220	104 374	130 845	276 123	50 612	9 077	6 376	29 788	110 649	3 845	3 333 908
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	2 237 647	947 947	1 251 180	-	-	28 648	643	220 028	1 040 557	7 443	5 734 093
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	172 512	231 717	18 876	-	-	-	-	-	76 441	24 910	524 455
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	81 689	151 131	128 178	-	-	-	-	-	392 194	22 707	428 223
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	964 228	143 087	443 261	-	-	2 962	-	-	355 960	10 777	1 898 721
Variation du montant des frais d'acquisition reportés des réassureur	116 692	17 102	52 286	-	-	336	-	-	43 970	-	230 386
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	1 135 911	741 376	713 152	-	-	26 022	643	220 028	259 933	16 017	3 113 081
Impôt sur le résultat	1 309 775	52 290	82 844	163 399	24 359	8 502	3 393	13 695	57 671	5 645	1 721 574
Effet des modifications comptables	2 333 589	90 330	140 277	262 957	38 665	12 266	5 240	20 902	97 082	7 561	3 008 869
Résultat technique	1 141 714	-53 411	-157 995	-654 119	530 340	40 345	36 316	-26 622	380 964	94 868	1 332 400

Annexe 16 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful familial

	Raccordement	TOTAL
Primes	PRF11 (1ère colonne)	29 315 258
Charges de prestations		- 29 429 359
Prestations et frais payés	CHF11(1ère colonne)	- 3 563 956
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	CHF2 + CHF6 (1ère colonne)	- 25 865 403
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHF7 – PRF3 (1ère colonne)	-
Solde de souscription		- 114 102
Frais d'acquisition	CHF31 + CHF32	- 1 104 139
Autres charges de gestion nettes	CHF33 + CHF5 – PRF4	- 163 837
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 1 267 976
Produits nets de placements	PRF2 – CHF4	5 074 259
Solde financier		5 074 259
Primes cédées et / ou rétrocédées	PRF1 (2ème colonne)	- 221 791
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHF1 (2ème colonne)	136 530
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHF2 (2ème colonne)	- 66 412
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	CHF 34 (2ème colonne)	16 657
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		- 135 016
Impôt sur le résultat		- 2 005 231
Effet des modifications comptables		-
Surplus ou déficit		1 551 935

Annexe 17 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful général

	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		43 390 237
Primes émises	PRG11 (1ère colonne)	45 690 673
Variation des primes non acquises	PRG12 (1ère colonne)	- 2 300 435
Charges de prestations		- 23 057 597
Prestations et frais payés	CHG11 (1ère colonne)	- 19 700 471
Charges des provisions pour prestations diverses	CHG12 +CHG2+CHG6 (1° colonne)	- 3 357 126
Solde de souscription		20 332 641
Frais d'acquisition	CHG31 + CHG 32	- 7 619 966
Autres charges de gestion nettes	CHG33 + CHG5 – PRG3	- 6 404 345
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 14 024 310
Produits nets de placements	PRG2 – CHG4	2 867 594
Solde financier		2 867 594
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRG1 (2ème colonne)	- 5 734 093
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHG11 (2ème colonne)	524 455
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHG12 (2ème colonne)	428 223
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	CHG34	1 898 721
Variation du montant des frais d'acquisition reportés des réassureur	CHG32	- 230 386
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		- 3 113 081
<i>Impôt sur le résultat</i>		<i>- 1 721 574</i>
<i>Effet des modifications comptables</i>		<i>- 3 008 869</i>
Résultat technique		1 332 400

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les actionnaires de la Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takafulia »

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 26 Février 2026, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « AT TAKAFULIA », au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « AT TAKAFULIA », qui comprennent le bilan combiné au 31 décembre 2025, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général, l'état de résultat de l'entreprise d'assurance Takaful et l'état de flux de trésorerie combiné pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan combiné de 219 321 749 dinars, des actifs nets et des capitaux propres positifs de 39 583 868 dinars, y compris un résultat bénéficiaire de l'entreprise Takaful s'élevant à 1 596 242 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises de Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et comme décrit dans la note aux états financiers III-9, nous attirons votre attention sur le fait que votre société a procédé à l'annulation des charges de Wakala reportées figurant précédemment à l'actif du bilan des fonds des adhérents dans le poste AC722 « Autres charges à répartir ».

Cette annulation a été constatée en 2025 en tant qu'effet de modification comptable et a impacté le surplus de l'activité Takaful et/ou Rétakaful Général pour un montant de 3 008 869 dinars. L'exercice 2024 n'a pas été retraité pour tenir compte de cette modification.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la compagnie dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la compagnie. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Quelques insuffisances existent, notamment, au niveau du processus de contrôle et de justification comptable. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la compagnie. Ce rapport fait partie intégrante de notre rapport général.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la compagnie à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la compagnie avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 26 Février 2026

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C

Cabinet GRAJA MOUNIR

**Membre MGI Worlwide
Chiheb GHANMI**

Mounir GRAJA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 200 ET SUIVANTS ET L'ARTICLE 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les actionnaires de la Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia»

I-En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs bien-fondés.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

1. Au cours de l'année 2025, At-Takafulia a réalisé des contrats de placement financier avec WIFAK BANK de type « ISTITHMAR » et « IZDIHAR ». Ces contrats sont détaillés dans l'état suivant :

Placements	Affectation des placements	Date Souscriptions	Date d'échéances	Montant (DT)	Produits 2025
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 01/2025	NON VIE	03/01/2025	05/01/2026	196 600	15 579
Contrat WADIAA ISTITHMAR WIFAK BANK (9,700%) 02/2025	VIE	10/01/2025	09/01/2030	6 001 795	566 224
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 03/2025	Actionnaire	21/01/2025	21/01/2026	4 000 000	301 212
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 04/2025	NON VIE	30/01/2025	30/01/2026	2 500 000	183 332
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 05/2025	Actionnaire	30/01/2025	30/01/2026	500 000	36 666
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 06/2025	NON VIE	11/02/2025	11/02/2026	2 200 000	155 553
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 07/2025	VIE	21/03/2025	23/03/2026	1 500 000	105 294

Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,50%) 08/2025	VIE	26/03/2025	26/03/2026	850 000	55 425
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,50%) 09/2025	NON VIE	26/03/2025	26/03/2026	500 000	28 767
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,50%) 10/2025	NON VIE	04/04/2025	06/04/2026	1 500 000	83 527
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,50%) 11/2025	NON VIE	23/04/2025	23/04/2026	2 500 000	129 452
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,50%) 12/2025	VIE	23/04/2025	23/04/2026	500 000	29 342
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,50%) 13/2025	VIE	04/06/2025	04/06/2026	1 100 000	53 795
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,50%) 14/2025	NON VIE	04/06/2025	04/06/2026	900 000	38 836
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,50%) 15/2025	VIE	02/07/2025	02/07/2026	600 000	25 430
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,50%) 16/2025	NON VIE	02/07/2025	02/07/2026	1 400 000	52 356
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,50%) 17/2025	VIE	30/07/2025	30/07/2026	200 000	7 173
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,50%) 18/2025	NON VIE	30/07/2025	30/07/2026	800 000	25 315
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,50%) 19/2025	VIE	05/08/2025	05/08/2026	4 200 000	144 756
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,50%) 20/2025	NON VIE	05/08/2025	05/08/2026	370 000	11 252
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,50%) 21/2025	VIE	12/08/2025	12/08/2026	1 115 000	36 612
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,50%) 22/2025	VIE	03/09/2025	03/09/2026	2 107 884	58 414
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,50%) 22/2025	VIE	03/09/2025	03/09/2026	892 116	24 723
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,49%) 23/2025	VIE	08/10/2025	08/10/2026	1 500 000	29 308
Contrat WADIAA ISTITHMAR WIFAK BANK (9,700%) 36/2025	VIE	16/10/2025	15/10/2029	705 570	14 251
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,49%) 24/2025	VIE	23/10/2025	26/10/2026	500 000	8 025
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,49%) 25/2025	NON VIE	23/10/2025	26/10/2026	1 500 000	21 239
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,49%) 26/2026	VIE	07/11/2025	17/12/2025	10 000 000	82 082
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,49%) 27/2026	NON VIE	07/11/2025	17/12/2025	1 000 000	8 208
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,49%) 28/2025	VIE	17/11/2025	17/11/2026	2 709 000	27 725
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,49%) 29/2025	VIE	27/11/2025	17/12/2025	3 850 000	15 801
Contrat WADIAA ISTITHMAR WIFAK BANK (9,700%) 33/2025	VIE	03/12/2025	02/12/2030	337 111	2 508
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,49%) 30/2025	NON VIE	05/12/2025	15/12/2025	2 500 000	5 130
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,49%) 31/2025	Actionnaire	05/12/2025	15/12/2025	500 000	1 026
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,49%) 32/2025	VIE	11/12/2025	14/12/2026	7 163 000	33 323
Contrat WADIAA ISTITHMAR WIFAK BANK (9,700%) 34/2025	VIE	18/12/2025	17/12/2029	32 746	113
Contrat WADIAA ISTITHMAR WIFAK BANK (9,700%) 35/2025	VIE	30/12/2025	29/12/2029	57 959	15

2. La société a souscrit à l'Emprunt Obligataire 01-2025 émis par WIFAK BANK pour un montant de 26 000 000 DT et une date de jouissance du 03/02/2025 détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2025 (DT)
Actionnaire	1 500 000	3 090
Adhérents Vie	15 000 000	28 973
Adhérents Non-vie	9 500 000	10 430

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 7 ans ;
- Une rémunération annuelle prévue à 10,4 % de la valeur nominale.
- Amortissement annuel constant par 1/5 à partir de la 3ème année ;

3. La société a souscrit à l'Emprunt Obligataire 02-2025 émis par WIFAK BANK pour un montant de 22 000 000 DT et une date de jouissance du 29/12/2025 détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2025 (DT)
Actionnaire	1 600 000	3 090
Adhérents Vie	15 000 000	28 973
Adhérents Non-vie	5 400 000	10 430

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 7 ans ;
- Une rémunération annuelle prévue à 9 % de la valeur nominale.
- Amortissement annuel constant par 1/4 à partir de la 4ème année ;

4. At-Takafulia a libéré le 18/03/2025 un montant de 980 000 dinars sous forme de fonds à capital risque gérés par WIFAK SICAR :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2025 (DT)
Actionnaires	980 000	54 128

5. En 2025, At-Takafulia a conclu un avenant de mise à jour des capitaux au titre du contrat d'Indemnité de Départ à la retraite « IDR » souscrit en 2023 pour le personnel de WIFAK BANK d'un montant de 2 709 026 dinars.
6. En 2025, At-Takafulia a avancé un montant de 2 000 000 DT à titre d'acompte sur le prix d'acquisition d'un siège social situé à Megrine dont le promoteur est la société « Immobilière Contemporaine ».

C'est ainsi que le total des acomptes payés jusqu'au 31/12/2025 s'élève à 8 000 000 de dinars.

7. En 2025, **At-Takafulia** a conclu un avenant avec la société « **Immobilière Contemporaine** » ayant pour objet **le report de la remise des clés à la fin du mois de juin 2026**, ainsi que **l'augmentation du nombre de places de parking** attribuées à At-Takafulia, porté de **14 à 22 places**, pour un **montant total de 113 445 dinars HT**.

Cet avenant a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 14/11/2025.

8. Il est à préciser que le Conseil d'Administration nous a tenus informés en 2023 que la société a conclu une promesse de vente avec la société « Immobilière Contemporaine » ayant pour objet l'acquisition d'un siège social situé à Mégrine pour un montant global de 8 224 977.600 DT HTVA soit 9 787 723.344 DT TTC.

Cette opération a fait l'objet d'une autorisation au préalable par le conseil d'administration du 13 février 2023.

B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2025 autres que les rémunérations des dirigeants :

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs avec des parties liées à la date de clôture de l'exercice 2025, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

1. La conclusion, en 2017, d'une convention cadre des conditions et des tarifs bancaires appliqués par WIFAK BANK pour le personnel At-Takafulia et les comptes professionnels ouvert par la société At-Takafulia.

En effet, la société a convenu avec WIFAK BANK la rémunération de ses dépôts à vue qui sont affectés par la banque à des emplois sécurisés dans le cadre d'un contrat « MOUDHARABA » à un rendement de 2%.

Le produit total enregistré au titre de 2025 relativement à ces dépôts s'élève à 66 538 dinars.

2. La conclusion, en 2017, d'une convention cadre de Banctakaful avec WIFAK BANK ayant pour objet de mandater la banque pour la commercialisation des produits d'assurances dont la liste est fixée par l'arrêté du ministre des Finances du 08-08-2002 et modifié le 10 mars 2004 (assistance au voyage, temporaire décès, assistances pour les cartes bancaires WIFAK BANK...).

3. La conclusion, en 2017, d'une convention cadre pour les financements **IJARA** avec WIFAK BANK ayant pour objet la couverture en assurances des biens financés par la banque (véhicules, engins de chantiers, machines, équipements, matériels et autres...) qui seront financés par la banque.

4. La conclusion, en 2017, d'une convention cadre pour les financements **autres qu'IJARA**. (Financement Mourabha, moucharaka, ...).

5. La conclusion, en 2017, d'une convention d'assurance des **biens immobiliers** financés par WIFAK BANK au profit de ses clients (le risque d'incendie, des explosions, foudre, recours des voisins et des tiers, tremblement de terre.).
6. La conclusion, en 2017, d'une convention cadre pour le **personnel** WIFAK BANK pour les assurances souscrites par le personnel de la banque. Ladite convention met à la disposition du personnel de la banque un ensemble de contrats d'assurances dans des conditions avantageuses par rapport aux garanties et tarifs en vigueur.
7. En 2023, At-Takafulia a conclu avec WIFAK BANK un contrat d'épargne collectif de type : contrat d'Indemnité de Départ à la retraite « IDR » pour le personnel de WIFAK BANK.

Ce contrat est souscrit par WIFAK BANK le 01/11/2023 pour un montant de 4 332 177 dinars.
8. En 2024, At-Takafulia a conclu un avenant de mise à jour des capitaux au titre du contrat d'Indemnité de Départ à la retraite « IDR » souscrit en 2023 pour le personnel de WIFAK BANK d'un montant de 1 853 449 dinars.
9. At-Takafulia a libéré le 23/03/2023 un montant de 990 000 dinars sous forme de fonds à capital risque gérés par WIFAK SICAR et le 21/03/2024 a libéré un montant de 1 770 000 dinars sous forme de fonds à capital risque gérés par WIFAK SICAR.

Affectation du placement WIFAK SICAR	Montant (DT)	Produit 2025 (DT)
Actionnaires	990 000	13 822
Actionnaires	1 770 000	67 156

10. Au cours de l'année 2024, At-Takafulia a réalisé des contrats de placement financier avec WIFAK BANK de type « ISTITHMAR ». Ces contrats qui continuent à produire des effets en 2025 sont détaillés dans l'état suivant :

Placements	Affectation des placements	Date Souscriptions	Date d'échéances	Montant (DT)	Produits 2025
Contrat Istithmar WIFAK BANK (7,99%) 1/2024	Actionnaire	25/01/2024	27/01/2025	500 000	2 846
Contrat Istithmar WIFAK BANK (7,99%) 2/2024	NON VIE	25/01/2024	27/01/2025	500 000	2 846
Contrat Istithmar WIFAK BANK (8,99%) 3/2024	VIE	25/01/2024	27/01/2025	2 000 000	12 808
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,98%) 30/2024	VIE	09/08/2024	10/02/2025	700 000	6 889
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,98%) 31/2024	NON VIE	09/08/2024	10/02/2025	1 300 000	11 369
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 32/2024	NON VIE	17/09/2024	17/03/2025	1 800 000	29 552
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 33/2024	VIE	17/09/2024	17/03/2025	200 000	3 695
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 34/2024	NON VIE	20/09/2024	22/09/2025	1 300 000	75 128

Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 35/2024	VIE	20/09/2024	22/09/2025	1 200 000	78 028
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 36/2024	VIE	25/09/2024	25/09/2025	420 000	27 620
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 38/2024	VIE	11/10/2024	13/01/2025	500 000	1 478
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 39/2024	NON VIE	11/10/2024	13/01/2025	2 500 000	6 567
Contrat WADIAA ISTITHMAR WIFAK BANK (9,700%) 40/2024	VIE	16/10/2024	15/10/2029	9 092 396	879 546
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 41/2024	VIE	18/10/2024	20/10/2025	400 000	28 768
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 42/2024	NON VIE	18/10/2024	20/10/2025	1 100 000	70 312
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 43/2024	NON VIE	31/10/2024	03/04/2025	1 000 000	20 139
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,99%) 44/2024	VIE	06/11/2024	14/01/2025	7 260 000	20 660
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,99%) 45/2024	NON VIE	06/11/2024	15/01/2025	8 060 000	24 701
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,99%) 46/2024	Actionnaire	05/11/2024	14/01/2025	5 100 000	14 513
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 47/2024	VIE	12/11/2024	12/03/2025	1 355 000	26 247
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 48/2024	Actionnaire	12/11/2024	14/04/2025	430 000	9 695
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 49/2024	NON VIE	12/11/2024	12/04/2025	215 000	4 754
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 50/2024	NON VIE	19/11/2024	21/04/2025	2 000 000	48 159
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 51/2024	VIE	26/11/2024	26/11/2025	3 600 000	291 719
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 52/2024	NON VIE	03/12/2024	03/12/2025	1 500 000	110 328
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 53/2024	VIE	03/12/2024	03/12/2025	100 000	7 355
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 54/2024	Actionnaire	04/12/2024	04/12/2025	500 000	36 885
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 55/2024	VIE	06/12/2024	08/12/2025	1 855 000	155 799
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 56/2024	VIE	10/12/2024	10/12/2025	4 826 000	407 707
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 57/2024	Actionnaire	10/12/2024	01/04/2025	2 060 000	40 585
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 58/2024	Actionnaire	10/12/2024	10/12/2025	240 000	18 020
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 59/2024	VIE	11/12/2024	11/12/2025	800 000	67 782
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 60/2024	NON VIE	11/12/2024	11/12/2025	700 000	52 712
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 61/2024	Actionnaire	20/12/2024	22/12/2025	1 000 000	77 711
Contrat WADIAA ISTITHMAR WIFAK BANK (9,700%) 62/2024	VIE	18/12/2024	17/12/2029	421 981	40 820
Contrat WADIAA ISTITHMAR WIFAK BANK (9,700%) 63/2024	VIE	30/12/2024	29/12/2029	746 894	72 250
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,99%) 64/2024	VIE	31/12/2024	20/01/2025	750 000	3 119
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,99%) 65/2024	NON VIE	31/12/2024	20/01/2025	750 000	3 119

11. La société a souscrit en 2018 aux titres participatifs « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » émis par WIFAK BANK pour un montant de 4 000 000 dinars et qui ont pris échéance le 31/07/2025. Le détail se présente comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2025 (DT)
Adhérents Vie	4 000 000	197 479

Les titres participatifs ont les caractéristiques suivantes :

- Durés de 7 ans ;
- Prix d'émission de 100 dinars par action.
- Une rémunération annuelle prévue à 8,5% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 6,5% et un complément variable de 2%.

12. La société a souscrit en 2020, à l'Emprunt Obligataire 2020-1 émis par WIFAK BANK pour un montant de 3 000 000 dinars et qui a pris échéance le 31/10/2025.

L'encours de l'emprunt au 31/12/2025 est de 600 000 dinars détaillés comme suit :

Affectation du placement	Encours le 31/12/2025 En (DT)	Produit 2025 (DT)
Adhérents Vie	600 000	46 421

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 5 ans ;
- Amortissement constant 1/5 à partir de la 1ère année ;
- Une rémunération annuelle prévue à 9,32% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 9,09% et un complément variable de 0,25%.

13. La société a souscrit en 2021, à l'Emprunt Obligataire 2021-1 émis par WIFAK BANK pour un montant de 1 500 000 dinars amortissable annuellement

L'encours de l'emprunt au 31/12/2025 est de 300 000 dinars détaillés comme suit :

Affectation du placement	Encours le 31/12/2025 En (DT)	Produit 2025 (DT)
Adhérents Non-vie	240 000	33 740
Adhérents Vie	60 000	8 435

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 5 ans ;
- Amortissement constant 1/5 à partir de la 1ère année ;

Une rémunération annuelle prévue à 9,05% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 8,80% et un complément variable de 0,25%

14. La société a souscrit en 2021, à l'Emprunt Obligataire 2021-2 émis par WIFAK BANK pour un montant de 5 000 000 dinars amortissable annuellement .

L'encours au 31/12/2025 est de 2 142 800 détaillé comme suit :

Affectation du placement	Encours le 31/12/2025 En (DT)	Produit 2025 (DT)
Actionnaires	2 142 800	262 070

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 7 ans ;
- Amortissement annuel constant par 1/7 à partir de la 1ère année ;
- Une rémunération annuelle prévue à 9,3% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 9,05% et un complément variable de 0,25%.

15. La société a souscrit à l'Emprunt Obligataire 02-2022 émis par WIFAK BANK pour un montant de 26 680 000 DT et une date de jouissance du 20/01/2023 détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2025 (DT)
Actionnaire	7 000 000	735 000
Adhérents Vie	4 200 000	441 000
Adhérents Non-vie	15 480 000	1 625 400

L'Emprunt Obligataire aux caractéristiques suivantes :

- Durés de 10 ans ;
- Une rémunération annuelle prévue à 10,5% de la valeur nominale.
- Amortissement annuel constant par 1/8 à partir de la 3ème année ;

16. La société a souscrit en 2022 une convention cadre stratégique et opérationnelle avec WIFAK BANK ayant pour objet de mettre à la disposition d'At-Takafulia les compétences de la banque en matière de gestion.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions qui sont réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2025.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

C-1 : Rémunération du Directeur Général

Le Directeur Général de la Société AT-Takafulia a été désigné lors de la réunion du conseil d'administration en date du 25 avril 2023, dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances le 3 mai 2023, pour un mandat de trois ans à compter du 2 mai 2023. Sa rémunération a été révisée par le comité de rémunération 02-2025 lors de sa réunion en date du 25 février 2025 et cette décision a été approuvée par le Conseil d'Administration réuni le 09 Aout 2023. Sa rémunération comprend :

- Un salaire net mensuel de 17600 DT servi sur 12 mois à partir du 01-01-2025.
- Une prime sur résultat à fixer par le conseil d'administration
- Une voiture de fonction.
- 500 litres d'essence par mois (12 mois).
- Un téléphone et tous les avantages accordés au personnel.

Il est à noter que la prime sur résultat de l'exercice 2025 a été estimée, à un montant de 300 000 dinars net.

C-2 : Rémunération du Directeur Général Adjoint

Le Directeur Général Adjoint de la Société AT-Takafulia a été désigné par le comité de rémunération 01-2025 lors sa réunion en date du 20 janvier 2025 à compter du 3 mars 2025.

Sa rémunération comprend :

- Un salaire net mensuel de 13 000 DT servi sur 12 mois à partir du 03-03-2025.
- Une prime d'intéressement nette annuelle de 40 000DT.
- Une voiture de fonction.
- 350 litres d'essence par mois (12 mois).
- Un téléphone et tous les avantages accordés au personnel.

C-3 : Rémunération du Président du Conseil

Une indemnité annuelle servie au président du conseil d'administration conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 février 2025 pour un montant net de 41 000 dinars au titre de la gestion 2024.

C-4 : Rémunération des administrateurs et des membres des comités

Les jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire à 10.000 DT Net.

Les jetons de présence attribués aux membres des comités sont fixés à 10.000 DT Net.

Le comité Charaïque bénéficie d'une rémunération annuelle fixée à 7.000 dinars nets à servir à chaque membre.

Les obligations et engagements de At-Takafulia envers ses dirigeants, membres du conseil d'administration et comités réglementaires se présentent comme suit :

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Président du conseil, Administrateurs et membres des comités	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Rémunération à court terme	961 989	576 825	454 930	111 820	302 500	302 500
Total	961 989	576 825	454 930	111 820	302 500	302 500

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations conclues par la compagnie et entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 Février 2026

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C
Membre MGI Worlwide
Chiheb GHANMI

Cabinet GRAJA MOUNIR
Mounir GRAJA